



Le stationnement

Le stationnement sur la Ville est entièrement gratuit mais il reste réglementé en zone bleue sur certaines rues. Si vous êtes riverains, vous pouvez [demander un macaron de stationnement sous certaines conditions](#).

A Trappes, il existe plusieurs zones bleues pour plus de 1 500 places de stationnement, dans la majorité des cas, c'est une zone de 2h maximum mais certaines sont à 4h voir 6h. Il existe également 6 places d'arrêt de 10 min dans le quartier des Merisiers et une zone verte dans le quartier Léo Lagrange. Retrouvez ci-dessous les informations pratiques.

Fourrière

En cas de stationnement gênant ou autres infractions, un véhicule peut être enlevé par la fourrière. A Trappes, c'est la société AD2R qui est mandaté pour cette opération. Si votre véhicule a été enlevé, contactez AD2R, dépannage Remorquage 24h/7 au 0130609017. La fourrière se situe 1, rue Nicéphore-Niepce, 92290 Chatenay Malabry.

Liens utiles

[Demande de macaron stationnement en zone réglementée](#)

Contact

[Police municipale](#)
Ancienne Mairie
1 avenue Carnot
78190
Trappes
[01 30 69 19 17](tel:0130691917)